

**Objet : Régie d'Assainissement – Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 4 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement entre autres de :**

- Les Travaux de mise en séparatif sur la Commune d'Albertville
- Les Travaux de réseaux sur les Communes d'Ugine, Marthod, Thénésol et Albertville pour le transfert vers La STEP de Gilly et sur les Communes de La Bâthie, Cévins, St Paul sur Isère, Rognaix et Esserts-Blay pour le transfert vers la STEP de La Bâthie
- La création d'un bassin d'orage sur la Commune d'Ugine

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1 pour les EPCI,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

Le Président de l'Agglomération ARLYSERE,

**Décide**

**De contracter** auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt d'un montant total de **4 000 000 €** et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt :** Prêt au Secteur Public Local (PSPL)

**Montant :** 4 000 000 €

**Durée de la Phase de préfinancement :** Sans préfinancement

**Durée d'amortissement :** 40 ans

**Amortissement constant :** 25 000 € par trimestre

**Périodicité des échéances :** Trimestrielle

**Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + marge de 1,21% soit un taux de 1,96% à la date de signature du contrat

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance :** en fonction de la variation du taux du Livret A

**Typologie Gissler :** 1A

**Commission d'instruction :** 0,06% (6 points de base) du montant du prêt soit 2 400 €

**De signer** seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation des fonds.

Fait à Albertville, le 11 Décembre 2018

**Franck LOMBARD**  
Président de la CA ARLYSERE

